

ser l'année prochaine au milieu d'un voyage que je dois consacrer à un objet très essentiel et que bien des gens voudraient que je fisse ; mais, à dire le vrai, quelqu'utile qu'il fût aux objets qui m'occupent, je doute beaucoup qu'on en sente toute l'utilité. Je hasarderai et nous verrons, mais n'en parlez pas.

.....

Paris, 10 sept. 1735.

Je ne vous parle plus de M. Soulavie, ce bon monsieur peut bien intriguer tant qu'il voudra. Je l'attends au moment. Il pourra m'ennuyer mais il s'est trop nui à lui-même pour pouvoir me nuire à moi. On sait ici estimer ses mémoires et consultations ; qu'il en débite encore mille, je ne lui dirai plus le mot que devant les juges quand il faudra paraître.

Paris, 15 décembre 1785.

Le cousin d'Aleyrac, capitaine de Languedoc, ne m'a-t-il pas encore écrit pour M. Soulavie et pour terminer, *en payant les frais*, ce fameux procès qu'il a la bonhomie de regarder comme une chose désagréable ! Vous sentez bien que j'ai répondu : Qui a fait la sottise doit la boire, et tant pis pour M. l'abbé, s'il lui en cuit pour ses mille écus. Je l'attends sans trop savoir s'il poursuivra ou non, mais m'en souciant fort peu. On dit assez ici que le triple tableau l'a écrasé, je ne serais pourtant pas étonné qu'il donnât encore quelque mémoire de charretier, qui lui fit perdre encore le peu d'amis que le premier lui a laissés, car il lui a nui bien plus qu'à moi.

Comment se termina ce différend ? C'est encore à Ba-chaumont qu'il faut le demander :

17 mai 1786. On est surpris, sans doute, de ne plus entendre parler du procès de M. l'abbé Giraud de Soulavie contre l'abbé Barruel, entrepris dans les commencements avec tant de chaleur. On le sera bien davantage en apprenant qu'il ne sera vraisemblablement pas fini du moins de la part du demandeur. Son objet était de ne point laisser sa réputation suspecte ; mais la justice éclatante que vient de lui rendre le